Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_06-DE

N°260528-6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 28 MAI 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 18 **votants :** 19 **procurations** : 1

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE,

Mme MOLLE ANABELLE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE KERHAM - REFECTION DE VOIRIE

En aout 2024, la commune a confié à la société A & T OUEST, une mission de maitrise d'œuvre pour la réfection de la voirie de la rue de Kerham avec pour objectif, notamment, de créer un cheminement piéton entre la rue Milliau Caïnec, refaite en 2022, et le lotissement de Kerham.

Suite au projet d'aménagement élaboré par le Maitre d'œuvre, en concertation avec les services municipaux et les élus référents, un Dossier de Consultation des entreprises a été publié le 27 février 2026, avec une date limite de remise des offres au 27 mars 2026, sous la forme d'un marché à procédure adaptée de travaux, pour un montant estimé à 161 876,50 € HT.

Trois sociétés ont remis une offre :
- Eurovia Bretagne
- Ploufraganaise de TP
- Colas France – Etablissement de Guingamp

Les offres étant conformes, elles ont été analysées et examinées par la commission d'appel d'offres du 21 mai 2026.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres et des conclusions de ladite commission qui a approuvé la proposition d'attribution du marché de travaux à la société Eurovia Bretagne, pour un montant de 123 739,25 € HT.

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 février 2026,

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_06-DE

VU le dossier de consultation établit par le Maitre d'œuvre en concertation avec la maitrise d'ouvrage,

VU les offres des sociétés EUROVIA, PLOUFRAGANAISE DE TP et COLAS et, ainsi que le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer le marché à la Société EUROVIA,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 30 avril 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération et à demander une subvention au titre des amendes de police.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU
M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance
Mme Anabelle MOLLE